



**CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA  
CONFERENCE DES DIRECTEURS STAPS (C3D) ET  
LA FEDERATION FRANÇAISE DE TENNIS DE TABLE (FFTT)**

**Article 1 :**

La Conférence des Directeurs de STAPS (C3D) et la Fédération Française de Tennis de Table (FFTT) conviennent de créer une commission mixte paritaire dénommée « commission mixte C3D / FFTT ».

**Article 2 :**

La commission mixte C3D / FFTT est consultative. Elle ne peut se substituer à d'autres commissions, comme la commission consultative C3D / Commission Paritaire Nationale Emploi Formation (CPNEF). Elle a un rôle d'expertise et de conseil.

**Article 3 :**

La commission mixte C3D / FFTT a pour objectifs :

- a) de donner un avis consultatif sur les dossiers de demande d'habilitation de diplômes universitaires liés au tennis de table, lorsqu'elle est saisie par une université (\*)
- b) de réaliser un suivi annuel et un bilan à la fin de chaque vague d'habilitation.
- c) de faire un état de l'insertion professionnelle dans les structures du tennis de table (clubs affiliés, instances déconcentrées, associations, collectivités etc..) des étudiants issus des diplômes examinés par la commission.
- d) de réaliser des études prospectives sur l'emploi ; les 2 alinéas c et d seront réalisés en partenariat, notamment avec l'Observatoire Nationale des Métiers de l'Animation et du Sport (ONMAS) et l'Observatoire des Métiers du sport de la branche professionnelle Sport.
- e) de jouer un rôle de « conseil » vis-à-vis des universités ayant le projet de déposer une demande d'habilitation de diplôme lié au tennis de table.
- f) de participer à l'élaboration d'une implantation concertée des diplômes STAPS liés au tennis de table, à une réflexion sur leurs passerelles avec les diplômes du Ministère de la Santé, de la Jeunesse, et des Sports ; et leurs synergies avec ces diplômes, de façon à définir des pôles de compétences universitaires liés au tennis de table.
- g) de réfléchir et de faire des propositions sur les contenus des « suppléments aux diplômes » nécessaires à l'encadrement du tennis de table, notamment sur la base de la licence STAPS mention « éducation et motricité ». Ces suppléments seront définis sous forme d'annexes à la convention, après concertation entre les différentes Instances concernées par la professionnalisation dans le tennis de table (\*\*).
- h) de proposer toute diffusion d'informations concernant les diplômes liés au Tennis de Table en relation avec l'Institut Fédéral Emploi-Formation (IFEFF) de la FFTT.



- i) d'aider à la mise en œuvre des dispositifs réglementaires concernant le déroulement et la facilitation des études des étudiants spécialistes de haut niveau en tennis de table, inscrits dans les universités françaises, en STAPS ou autres filières.

**Article 4 :**

La commission C3D-FFTT informera systématiquement la Direction Générale de l'Enseignement Supérieur du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche de ses travaux et de ses conclusions.

**Article 5 :**

La commission mixte C3D / FFTT se réunira au moins 2 fois par an et en fonction des besoins.

**Article 6 :**

La commission mixte C3D / FFTT est constituée de 8 membres :

- 4 membres FFTT désignés par le Bureau fédéral et la Direction Technique Nationale pour une durée de 2 ans,
- 4 membres de la C3D désignés par le Bureau du Conseil d'Administration de la C3D pour une durée de 2 ans.

**Article 7 :**

La présente convention est valable pour une durée de 1 an avec tacite reconduction.

**Article 8 :**

La présente convention peut être dénoncée à l'initiative d'une des deux parties, par lettre recommandée avec AR, au moins deux mois avant la date anniversaire de la signature initiale.

*(\* ) notons, par exemple, la licence professionnelle STAPS « Animation, gestion et organisation des activités physiques et sportives » option « Conseiller en développement du tennis de table ».*

*(\*\* ) dans ce domaine, la FFTT peut déjà mettre à la disposition des universités le contenu (classeur) de la filière fédérale de formation pré-requis obligatoire avant d'intégrer une formation professionnelle qui débouche sur un métier de l'activité Tennis de Table.*

Fait à Paris

Le 22/11/2007

Pour la FFTT	Pour la Conférence des Directeurs STAPS (C3D)	
Le Président	Le Président sortant	La Présidente par Intérim
<b>Gérard VELTEN</b>	<b>Jean BERTSCH</b>	<b>Pascale DUCHE</b>
		